

BUDGET WALLON

Le verrou « 2018 » en passe de sauter ?

La Région fait le point sur ce que va lui coûter le tax shift fédéral. Et pour la première fois, on évoque un possible report du retour à l'équilibre en 2018.

● **Pascale SERRET**

Il y a dix jours, le ministre wallon du Budget Christophe Lacroix (PS) rencontrait ses collègues du fédéral, Johan Van Overtveldt (Finances, N-VA) et Sophie Wilmès (Budget, MR). Il fait le point devant les députés wallons.

1. L'impact : 330 millions en 2020 C'est à partir de 2017 que le virage fiscal, ou tax shift fédéral, va commencer à impacter le budget des Régions et des Communes (au travers des recettes IPP, via les mesures sur les frais forfaitaires des salariés). Selon le SPF Finances, on totalise un impact de 330 millions € pour la Région wallonne en 2020 et de 264 millions € pour les Communes.

« 330 millions €, cela représente à peu près 10 % des centimes additionnels (3,358 milliards €) », note Lacroix.

2. Ce qui va (selon Lacroix) Le ministre wallon du Budget est assez content

du climat de la réunion avec le fédéral. « Après de nombreuses demandes rejetées dans un comité de concertation souvent... déconcertant, on a rebranché la prise. Le dialogue s'est réinstallé ». Il en a profité pour demander un monitoring régulier permettant de surveiller de près l'évolution des recettes IPP attendues par les Régions et les Communes. Trop de retards dans l'info, trop de dérapages... Et pas question d'imputer aux entités fédérées ce qui dérape au fédéral, prévient Lacroix. Il confirme au passage que, pour la Région, pas question d'augmenter ni les taxes ni les impôts d'ici à la fin de la législature (2019).

Et il a une demande pressante : que les différentes entités s'accordent sur la méthodologie et sur les outils techniques, histoire que chacun parle bien le même langage. Capital pour éviter de mauvaises surprises, des malentendus et des boulettes de calcul, comme au début de l'été dernier.

3. Ce qui ne va pas (selon Lacroix) Mais même si le courant repasse, il y a quand même un « stûût ». Christophe Lacroix constate que le financement du tax shift repose « à moitié sur des compensations et des glissements fiscaux et, pour l'autre moitié, sur d'hypothétiques effets retour. Or, il n'y a aucune étude préalable pour évaluer ces effets qui vont

compter à 50 %. Ça donne l'impression que le fédéral a pris une décision politique sans en connaître l'impact réel. Cette méthode me rend perplexe. Et m'inquiète ». Dans l'opposition MR, on tranquillise : normal, c'est un budget. On est dans la prévision, pas dans la précision d'un compte, note Jean-Luc Crucke. Christophe Lacroix veut bien l'entendre. « OK pour 5 ou 10 % d'imprécision budgétaire. Mais 50 %, c'est Madame Irma sur la Grand-Place de Bruxelles ! » lâche le ministre.

4. Équilibre : postposer l'objectif 2018 ? Enfin, il y a un décalage entre l'effet négatif du tax shift sur les recettes fiscales de la Région et les effets retours (bons ou mauvais). Ce qui floute la trajectoire budgétaire. Au point qu'on va peut-être remettre en question le sacro-saint retour à l'équilibre en 2018. « Mme Wilmès et M. Van Overtveldt n'ont pas exclu cette possibilité », rapporte Lacroix. Jean-Luc Crucke a de gros doutes. Il a eu d'autres échos hier, pile pendant la commission Budget du Parlement wallon. « J'ai eu le cabinet au téléphone. En aucun cas il n'a été dit qu'on pouvait postposer le retour à l'équilibre. » Lacroix hausse les épaules. Il confirme, il était à la réunion et il a entendu les ministres du fédéral évoquer cette possibilité. Quoi qu'il en soit, pour l'heure, l'objectif reste 2018. ■